

SMARTPILLS

Société par Actions Simplifiée au capital de 940 000 euros

Siège social : 22, rue des Capucines - 75002 PARIS

810 584 847 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 24 mars 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	Brut	Amort. dépréc.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Immobilisations incorporelles :				
- Frais de recherche et de développ. ...	963 786	815 042	148 744	266 501
- Concessions, brevets, licences, logiciels, drts et val. similaires.....	57 512	57 512	-	2 110
Immob. corp. : aut. immob. corp.	10 242	5 690	4 552	7 966
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 031 540	878 244	153 296	276 578
Créances : autres créances.....	-	-	-	121 921
Divers :				
- Disponibilités	491 573	-	491 573	359 693
- Charges constatées d'avance.....	3 036	-	3 036	190
TOTAL ACTIF CIRCULANT	494 609	-	494 609	481 804
TOTAL ACTIF	1 526 149	878 244	647 905	758 382

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capital.....	940 000	940 000
Report à nouveau.....	- 1 114 168	- 852 425
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte).....	- 309 917	- 261 743
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 484 086	- 174 168
Provisions pour risques.....	80 000	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 000	-
Emprunts et dettes financières diverses.....	990 087	646 950
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 168	58 774
Dettes fiscales et sociales.....	10 735	226 826
TOTAL DETTES (1)	1 051 990	932 550
TOTAL PASSIF	647 905	758 382
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 051 990	932 550

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Export.	31/12/2020	31/12/2019
Production vendue (services).....	91 702	91 702	16 294
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	91 702	91 702	16 294
Production immobilisée	-	-	409 012
Autres produits.....	-	272	224
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	-	91 974	425 530
Autres achats et charges externes (a)	-	202 321	244 190
Impôts, taxes et versements assimilés.....	-	960	29 158
Salaires et traitements	-	1 580	225 523
Charges sociales.....	-	- 5 695	101 069
Dot. aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dot. aux amort.	-	123 282	207 367
- Pour risques et charges : dot. aux prov.	-	80 000	-
Autres charges.....	-	1	2
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-	402 448	807 308
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	- 310 474	- 381 778
Prod. fin. : différences positives de change	-	-	35
RESULTAT FINANCIER	-	-	35
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-	- 310 474	- 381 743
Produits exceptionnels : s/op. en capital.....	-	-	850 809
Charges exceptionnelles : s/op. en capital.....	-	-	850 809
Impôts sur les bénéfices	-	- 557	- 120 000
TOTAL DES PRODUITS	-	91 974	1 276 374
TOTAL DES CHARGES	-	401 891	1 538 117
BENEFICE OU PERTE	-	- 309 917	- 261 743

ANNEXE.

REGLES ET METHODES COMPTABLES. Désignation de la société : SAS SMARTPILLS. Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 647 905 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 309 917 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/01/2021 par le représentant légal. **Règles générales et méthode comptables.** Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimés les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro. **Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément

à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. **Amortissements.** Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Concessions, logiciels et brevets : 12 mois, Matériel de bureau : 5 à 10 ans, Matériel informatique : 3 ans, Mobilier : 10 ans. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. **Les immobilisations financières.** Les participations et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur inscrite au bilan. La méthode FIFO est utilisée pour déterminer la plus ou moins-value de cession. **Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. **Provisions.** Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. **Conséquences de l'événement Covid-19.** Les comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19. Ce contexte n'a pas entraîné de modification des méthodes comptables appliquées pour la clôture des comptes au 31/12/2020.

NOTES SUR LE BILAN. Actif immobilisé. Immobilisations. Frais d'établissement et de développement, Au début et en fin d'exercice : 963 786, Autres postes d'immobilisations incorporelles, Au début et en fin d'exercice : 57 512, Immobilisations incorporelles, Au début et en fin d'exercice : 1 021 298, Matériel de bureau et informatique, mobilier et Total immobilisations corporelles, Au début et en fin d'exercice : 10 242, Total actif immobilisé, Au début et en fin d'exercice : 1 031 540. **Amortissements des immobilisations.** Frais d'établissement et de développement, Au début de l'exercice : 697 285, Augmentation : 117 757, A la fin de l'exercice : 815 042, Autres postes d'immobilisations incorporelles, Au début de l'exercice : 55 402, Augmentation : 2 110, A la fin de l'exercice : 57 512, Total immobilisations incorporelles, Au début de l'exercice : 752 687, Augmentation : 119 868, A la fin de l'exercice : 872 554, Matériel de bureau et informatique, mobilier et Total immobilisations corporelles, Au début de l'exercice : 2 276, Augmentation : 3 414, A la fin de l'exercice : 5 690, Total actif immobilisé, Au début de l'exercice : 754 963, Augmentation : 123 282, A la fin de l'exercice : 878 244.

Actif circulant. Etat des créances. Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 036 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit : Montant brut et échéances à moins d'un an. Créances de l'actif circulant, Charges constatées d'avance et Total : 3 036. **Capitaux propres. Composition du capital social.** Capital social d'un montant de 940 000,00 euros décomposé en 94 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros. Aucune modification du capital social réalisée sur 2020. **Provisions.** Litiges et Total, Dotations de l'exercice et provisions à la fin de l'exercice : 80 000, Répartition des dotations et des reprises de l'exercice, Exploitation, Dotations de l'exercice : 80 000. La provision pour risque et charges 80 Keuros, correspond à un litige prud'homal. **Dettes. Etat des dettes.** Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 051 990 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit : Montant brut et échéances à moins d'un an, Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 51 168, Dettes fiscales et sociales : 10 735, Autres dettes (*) : 990 087, Total : 1 051 990. (*) Dont envers les associés : 990 087. **Charges à payer.** Fournisseurs - fact. non parvenues : 29 988, Taxe sur les salaires CAP : 1 380, Taxe d'apprentissage CAP : 127, Formation continue CAP : 102, Total : 31 597. **Effectifs.** L'effectif est de 0. **Comptes de régularisation.** Charges constatées d'avance et Total, Charges d'exploitation : 3 036.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires. Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du Commissaire aux comptes. Après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 font apparaître une perte de 309 917 euros. Décide d'affecter le montant de cette perte, soit la somme de 309 918 euros au compte report à nouveau. Il est par ailleurs rappelé que la société n'a versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices. Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SMARTPILLS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels

adressés aux associés. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. Fait à Courbevoie, le 9 mars 2021, le Commissaire aux comptes, MAZARS : Gilles DUNAND-ROUX.

Le rapport de gestion est à la disposition du public au siège social de la société : 22, rue des Capucines - 75002 PARIS.